

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 29 MAI 2017 A 18H00**

L'an deux mille dix-sept et le 29 mai à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hedwige SOLA, Maire.

**PRESENTS** : H. SOLA - D. DOMENECH - C. BITTER - N. VINUELAS - M. DEMBELE - J-P. MARTY - J-L. CONSUL - B. ENJALBERT - A. CACCOMO - J. TABELLION - R. SERRADO.

**EXCUSE** : S. FEVRIER (représenté par C. BITTER).

**ABSENT** : P. TAILHADES.

A 18 h 00, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Elle propose comme secrétaire de séance, M. Christian BITTER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne M. Christian BITTER, secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1/ Convention de partenariat avec l'académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail.**
- 2/ Mutualisation du poste « reprographie ».**
- 3/ Création d'emplois saisonniers.**
- 4/ Charte d'engagement du Canal du Midi.**
- 5/ Questions diverses.**

## **1/ Convention de partenariat avec l'académie de Montpellier pour la mise à disposition d'un environnement numérique de travail.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'Académie de Montpellier souhaite mettre en œuvre un plan de développement des usages du numérique à l'école afin que les élèves du 1<sup>er</sup> degré bénéficient d'un environnement numérique de travail indispensable à leur réussite scolaire. Elle soumet à l'assemblée une convention de partenariat à passer avec l'Académie de Montpellier définissant les principes et les modalités d'organisation du déploiement de l'ENT 1<sup>er</sup> degré académique pour les écoles. La commune apporterait une contribution financière à ce projet s'élevant à 1.50 € TTC par élève et par an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention de partenariat à passer avec l'Académie de Montpellier et autorise Madame le Maire à la signer.

## **2/ Mutualisation du poste « reprographie ».**

Dans le cadre de la mutualisation du poste reprographie, la communauté de communes Sud-Hérault a fait appel au concours du cabinet conseil CLB afin de négocier auprès de trois fournisseurs de photocopieurs des tarifs de matériels et de services. Monsieur BITTER a donc reçu le cabinet CLB Conseils pour un audit qui a permis de déterminer le coût du poste reprographie supporté par la commune. Ce coût s'élève à 7 241 € par trimestre. Le cabinet conseil se rémunère sur le pourcentage d'économie dégagé par le nouveau matériel avec toutefois un plafonnement de ses honoraires.

Monsieur BITTER précise que le contrat du photocopieur des écoles arrive à son terme le 30/09/2017 alors que celui de la mairie expire en 2019 et qu'il ne serait pas rentable de le résilier avant son terme dans la mesure où les frais de location versés aux organismes de crédit sont dus jusqu'au terme du contrat. Après discussion, Madame le Maire propose :

- de résilier à son terme, le contrat du copieur écoles et d'acquérir un copieur neuf. Il sera toutefois nécessaire de conclure un contrat de maintenance avec un fournisseur.
- de poursuivre le contrat du copieur mairie jusqu'à son terme.

Cette procédure peut être réalisée par nos soins, indépendamment du cabinet CLB Conseils.

Le Conseil Municipal valide ces propositions à l'unanimité.

## **3/ Création d'emplois saisonniers.**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'article 3 - alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 permet aux collectivités territoriales de recruter des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier. Madame le Maire précise que, dans ce cadre-là, sept jeunes âgés de 16 à 18 ans ont été recrutés en 2016 et il avait alors été décidé de réduire ce nombre pour l'année 2017, afin de pouvoir mieux les encadrer. Madame le Maire propose de porter à quatre le nombre d'emplois saisonniers pour 2017, en privilégiant les nouveaux inscrits et les premiers inscrits.

Elle demande donc au conseil l'autorisation de recruter quatre agents saisonniers et de signer leur contrat de travail correspondant. Le conseil municipal accepte cette demande à l'unanimité.

#### **4/ Charte d'engagement du Canal du Midi.**

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie et Madame la Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée ont co-signé, le 5 mai dernier, une charte d'engagement visant à préserver et à mettre en valeur la valeur universelle du bien UNESCO Canal du Midi. Madame le Maire soumet le texte de cette charte à l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve le texte de cette charte d'engagement et autorise Madame le Maire à le signer.

#### **5/ Questions diverses.**

Transfert de convention d'occupation de domaine public : Madame le Maire expose à l'assemblée que la société INFRACOS (anciennement BOUYGUES TELECOM) souhaite transférer à la société FREE MOBILE, les équipements techniques destinés à l'émission et à la réception d'ondes radioélectriques ainsi que les droits et obligations nés dans le cadre de la convention d'occupation du domaine public. Elle propose à l'assemblée la conclusion d'un avenant tripartite prenant acte de cette substitution.

Madame le Maire précise que la convention avec la société BOUYGTEL ayant été signée en 2009, il conviendrait, avant de la transférer dans toutes ses dispositions à Free Mobile, d'en revoir certaines clauses, notamment les loyers versés à la commune. Elle propose donc de convenir d'un rendez-vous avec la société Free Mobile afin d'actualiser la convention conclue initialement avec BOUYGTEL.

Sa proposition est acceptée à l'unanimité.

Zone de Revitalisation Rurale : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été reclassée en Zone de Revitalisation Rurale à compter du 01/07/2017. La commune bénéficiera ainsi d'avantages fiscaux supplémentaires.

Démolition des WC publics place Jean Jaurès : Afin de permettre l'implantation d'un nouveau transformateur électrique, les WC publics de la place Jean Jaurès doivent être démolis. La société ENEDIS souhaite préalablement à leur démolition que la commune réalise une recherche d'amiante sur les matériaux constituant cette construction. Madame le Maire précise que les frais de traitement, si la présence d'amiante était avérée, seraient conséquents. Elle a donc interrogé l'entreprise BARRAU pour qu'elle établisse un devis prenant en compte la démolition et l'évacuation des gravats de cette construction. La décision sera prise ultérieurement.

Consommation d'eau communale : Madame le Maire informe le conseil que la consommation d'eau au niveau de la source a considérablement augmenté puisqu'en quinze jours, elle est passée de 180 m<sup>3</sup>/jour à 270 m<sup>3</sup>/jour. Or, cette augmentation ne se répercute pas sur la station d'épuration. On peut penser, à juste titre, que la hausse des températures a entraîné une consommation plus importante d'eau au niveau des jardins et des piscines mais la constance des valeurs amène également à suspecter la présence de fuites sur le réseau. Si ces consommations perdurent, il sera nécessaire d'effectuer une recherche de fuites.

Travaux de voirie communale : M. DOMENECH informe l'assemblée que la société FRANCES va reprendre la réfection de la voirie de la rue de la Poste et de la place Salengro dans son intégralité. Une réflexion s'installe quant à refaire un revêtement bicouche.

La commission des travaux va se réunir prochainement pour débattre de ce point ainsi que des autres travaux à venir.

Temps d'Activités Périscolaires : Madame VINUELAS évoque la possibilité pour la commune d'instaurer une garderie payante le mercredi matin dans le cas d'un retour à la semaine de quatre jours.

Ce dernier point devrait faire l'objet d'un décret présenté le 8 juin prochain par le Conseil Supérieur de l'Education. La commune attendra donc la décision prise sur le plan national pour se positionner par rapport au retour à la semaine de quatre jours. Madame le Maire précise que si toutes les communes revenaient à la semaine de quatre jours, le centre de loisirs intercommunautaire reprendrait son fonctionnement le mercredi matin et proposerait donc des activités sur la journée complète.

Fréquentation de l'Agence Postale Communale : Madame le Maire informe l'assemblée que La Poste nous envoie mensuellement des statistiques sur la fréquentation de l'Agence Postale Communale. Depuis son ouverture, le 6 mars dernier, la fréquentation est en nette augmentation ainsi que le montant des retraits d'espèces.

A 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Madame le Maire,